

La documentation ou le matériel pour solliciter l'appui d'un candidat ou pour proposer ce dernier pour le bureau international ou le district sont autorisés dans la mesure où ceux-ci sont de bon goût et se présentent sous un format assez petit pour être posés sur des tables ou tenir entre les mains des délégués. Cependant, rien ne doit être fixé aux murs ou à d'autres endroits de même nature. Toutes les activités à l'égard de toute candidature pour le bureau international ou le district doivent être menées de manière responsable et en accord avec l'importance et la dignité du bureau. Les candidats doivent limiter ou se feront limiter toutes dépenses engagées par eux ou en leur nom pour un montant total de 5 000 \$ quant à la promotion de leur candidature.

Je déclare sur l'honneur, en tant qu'Optimiste, que je satisfais aux exigences de la politique I-11 du conseil d'administration d'Optimist International.

---

Signature

---

Date

(Déc. 1966; mars 1989; mars 2004; mars 2008; avril 2016)